

DOSSIER PROPRIETAIRE OCCUPANT

Documents à fournir pour le montage du dossier de demande de subventions

LISTE DES PIECES

Dans tous les cas,

- L'imprimé de demande de subvention ANAH signé
- Le plan prévisionnel de financement ANAH signé
- Photocopie du dernier **avis d'imposition** de toutes les personnes occupant le logement
- 2 Relevés d'Identité Bancaire (original)** au nom du bénéficiaire de la subvention
- Une attestation notariée de propriété (**original, récente de moins de 3 mois**) à demander à votre notaire ou une copie du titre de propriété pour les immeubles acquis depuis moins de 3 mois
- Copie des **cartes d'identité des occupants** du logement ou du livret de famille
- Les **plans et croquis** détaillés, AVANT et APRES TRAVAUX, avec désignation des parties où sont exécutés les travaux, les surfaces et hauteurs sous plafond.
- Les **devis détaillés** descriptifs et estimatifs des travaux, datés, présentés par des entreprises inscrites au registre du commerce ou au répertoire des métiers mentionnant impérativement :
 - ° l'adresse du chantier et le nom du bénéficiaire
 - ° le n° d'inscription de l'entreprise au registre du commerce ou au répertoire des métiers
 - ° les quantités et prix unitaires pour chaque poste (fourniture et main d'œuvre)
 - ° le coût des travaux H.T. et T.T.C.
 - ° les devis doivent présenter les travaux, logement par logement et parties communes à part

Nota : Les travaux d'isolation sont recevables par l'ANAH sous réserve qu'ils respectent les exigences de performance techniques suivantes :

Isolation des parois opaques :

coef. R de l'isolant pour planchers bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert	R ≥ 4 m2.K/W
coef. R de l'isolant pour murs en façade ou en pignon	R ≥ 4 m2.K/W
coef. R de l'isolant pour toiture-terrasse	R ≥ 5 m2.K/W
coef. R de l'isolant pour planchers de combles perdus	R ≥ 7,5 m2.K/W
coef. R de l'isolant pour rampants de toiture et plafonds de combles	R ≥ 7.5 m2.K/W

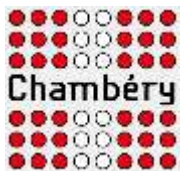
Isolation des parois vitrées :

Fenêtre ou portes fenêtres	Uw ≤ 1,3 W/m2.K et Sw ≥ 0.3 ou Uw ≤ 1,7 W/m2.K et Sw ≥ 0.36
Fenêtre de toiture	Uw ≤ 1,5 W/m2.K et Sw ≥ 0.36
Vitre de remplacement à isolation forcée	Ug ≤ 1,1 W/m2.K
Double fenêtres (pose d'une seconde fenêtre)	Uw ≤ 1,8 W/m2.K et Sw ≥ 0.32

- Le devis des honoraires d'architecte et contrat s'il y a lieu
- Les autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux :** déclaration préalable, permis de construire (à déposer par vos soins auprès des services de l'urbanisme de la mairie). **Si travaux en copropriété : copie de l'accord par l'assemblée générale**
- Compte-rendu de l'état du logement et recommandations** (réalisé par Cristal Habitat)
- Fiche de synthèse de l'évaluation globale** (complétée par Cristal Habitat)

Pour les dossiers travaux énergétiques :

- Une évaluation énergétique du ou des logements concernés permettant de connaître leur consommation conventionnelle en Kwhep/m2.an et leurs étiquettes "Energie" avant travaux et projetée après travaux. **Condition obligatoire : Niveau de performance énergétique après travaux : étiquette D exigée**
- Imprimés ANAH pour les Certificats d'Economie d'Énergie



OPERATION CENTRE ANCIEN

Pour les dossiers autonomie :

- Un justificatif handicap ou perte d'autonomie
- Décision de la CDAPH – MDPH reconnaissant l'éligibilité à l'AEEH, AAH ou PCH ou décision de la CDAPH – MDPH mentionnant le taux d'incapacité permanente (carte d'invalidité) ou évaluation GIR – GIR 1 à 6

***Pour plus de renseignements, une équipe est à votre disposition
15 Faubourg Montmélian
Tel. 04-79-71-99-64 - opah-ru@crystal-habitat.fr
Réception du public, le lundi de 14h à 18h et le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
ou sur rendez-vous***

Cette liste n'est pas exhaustive, elle peut être complétée par d'autres documents nécessaires à l'instruction du dossier